



LES BREVES MAUBERIENNES

N° 27
Avril 2017

Site : maubert-fontaine.com
Courriel : maubert-fontaine.mairie@wanadoo.fr
Tél. : 03 24 35 20 26 Fax : 03 24 35 43 51

Mot du Maire

Madame, Monsieur,

2017, comme chacun sait est une année d'élections majeures. Or, l'ambiance, l'information mais aussi toute l'intox de la pré campagne ont déboussolé bon nombre d'entre nous. Cependant, je vous invite à vous exprimer avec sérénité et en toute objectivité pour exercer votre devoir de citoyen lors de ces quatre jours d'élections. N'oubliez pas vos pouvoirs, c'est à vous de décider.

Le Maire, Christian Mougin.

"Ma Commune assure"

De nombreuses personnes renoncent à se faire soigner faute d'avoir les moyens financiers de le faire.

La commune de Maubert-Fontaine souhaite favoriser l'accès à une couverture complémentaire santé avec la MUTUAC (association loi 1901 à but non lucratif, associée au Groupe Mansuy Assurances).

C'est pourquoi la municipalité donne la possibilité, sans aucun engagement de sa part, à l'association MUTUAC de rencontrer les habitants afin de leur donner la procédure pour souscrire à une complémentaire de santé à des tarifs spéciaux, particulièrement avantageux pour les personnes âgées, les professionnels indépendants, les étudiants, les demandeurs d'emploi et les salariés.

Une permanence se tiendra à la Mairie

JEUDI 27 AVRIL 2017
de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h

Ou vous pouvez prendre rendez-vous en appelant directement l'agent local : Monsieur Gérard Lambert au 06 75 02 42 67

Opération tranquillité vacances



La Police Municipale
Tél : 03 24 59 91 51

Propose la surveillance de votre bien pendant votre absence.

Si vous êtes intéressé, faites la demande auprès de la Communauté de Communes Ardennes Thiérache en remplissant une fiche de renseignements.

Cette opération de surveillance est effectuée gratuitement.

Élections 2017

Le bureau des élections se tient à la

Salle du Mille Club

Élection Présidentielle

Le 23 avril et le 07 mai 2017 de 8 h à 19 h

Élections Législatives

Le 11 juin et le 18 juin 2017 de 8 h à 18 h



Rappel

**Règlement sanitaire
départemental**

IL est interdit de déposer de la nourriture en tous lieux publics pour y attirer les animaux errants, notamment les chats et les pigeons. De telles pratiques engendrent des problèmes de salubrité et de santé publiques, et contribuent à la prolifération des animaux.

Remise des labels de la Charte d'entretien des espaces publics organisée par la FREDON Champagne-Ardenne

Maubert-Fontaine reçoit sa première feuille !

La charte d'entretien des espaces publics permet d'accompagner les gestionnaires d'espaces publics vers une réduction voire abandon des produits phytosanitaires, connus pour leur dangerosité pour la santé et l'environnement.

L'engagement de la commune de Maubert-Fontaine a été reconnu et félicité puisque la commune a obtenu le label niveau 1, première étape nécessaire à l'obtention du niveau 2 qui vise à réduire de 50 % l'usage des produits phytosanitaires. Ce label souligne la qualité du travail mené depuis plusieurs années pour améliorer et sécuriser l'usage des pesticides dans les espaces publics par l'équipe municipale et les services techniques.

Cette récompense est le signe qu'il est tout à fait possible d'allier fleurissement et embellissement de la commune avec le respect de l'environnement et de la santé de tous. Une préoccupation que Maubert-Fontaine avait bien en tête avant la mise en place du nouveau cadre réglementaire qui impose désormais de ne plus traiter chimiquement les espaces verts, les voiries, les chemins de promenade et les forêts.

Nouvelles procédures d'instruction des cartes nationales d'identité

Le décret n° 2016-1460 du 28 octobre 2016 autorise la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux passeports et aux cartes nationales d'identité.

Depuis le 28 mars 2017, le recueil des demandes de cartes nationales d'identité (CNI) s'effectue de la même façon que pour les passeports, soit auprès des seules mairies équipées de dispositifs de recueil (DR).

Liste des mairies dans le département des Ardennes équipées : Attigny — Bogny sur Meuse — Carignan — Charleville-Mézières — Château-Porcien — Givet — Juniville — Nouzonville — Rethel — Revin — Sedan — Signy-l'Abbaye — Signy-le-Petit — Vouziers — Vrigne-aux-Bois.

En vue de simplifier les démarches pour les usagers, éviter l'attente dans les guichets, un télé service : "Pré demande CNI" est mis en place dans l'ensemble des départements français, pour une première demande ou un renouvellement.

- Comment faire sa pré demande en ligne ? Sur Internet, l'utilisateur devra d'abord créer son compte, remplir le formulaire de pré demande, après validation un code sera envoyé par mail. Ce code sera nécessaire pour finaliser la démarche de demande de CNI dans l'une des 15 mairies équipées.

- Comment cela se passe en mairie ? Communiquer le numéro de votre pré demande à l'agent de mairie, celui-ci vérifie les pièces nécessaires au dossier et procède au recueil des empreintes.

Repas des anciens en images



Dimanche
19 mars
2017



État Civil

Naissances :

26 décembre 2016 LEBRUN AUBRY Jérémy
29 décembre 2016 FAYARD HARBONNIER Mélya
31 janvier 2017 PETRE Maylie et Jade
09 février 2017 PINVIN Julia

Mariage :

31 décembre 2016 MAQUART Mathieu
et GUILLAUDEAU Natacha

Décès : 17 décembre 2016 COCHARD Annie
veuve ZIMMERMANN

23 février 2017 HUET Guy

61 convives étaient présents au repas offert par le CCAS de la commune et 36 plateaux repas ont été acheminés au domicile des personnes malades.

Quelques dates à retenir

Dimanche 30 avril :

- Repas de l'association EVA
- Cérémonie commémorative (en souvenir des victimes de la déportation)

Lundi 01 mai :

Concours de Pêche

Lundi 08 mai 2017 :

Cérémonie commémorative
(Victoire 1945)

Vendredi 12-Samedi 13 mai :

Bourse aux vêtements

Dimanche 20 mai :

Marche gourmande

Mardi 06 juin 2017 :

Ramassage des encombrants

Autorisation de sortie du territoire (AST)

Le nouveau dispositif d'AST est entré en vigueur le 01 janvier 2017, l'autorisation de sortie du territoire est applicable à tous les mineurs résidant en France quelle que soit leur nationalité.

Aucune démarche en mairie ou en préfecture n'est nécessaire. Le formulaire CERFA étant accessible sur le site internet :

www.service-public.fr (ce formulaire doit être complété par le titulaire de l'autorité parentale).

Communiqué

Campagne de sensibilisation auprès du grand public du 15 mai au 03 juin 2017.

La Croix Rouge a besoin de faire connaître auprès du grand public ses missions, ses besoins et les défis qui restent à relever.

C'est pour cette raison qu'une équipe de personnes au nom de la croix rouge ira à la rencontre des personnes à leur domicile.

Résultat du Concours de dessins

Catégorie 3/5 ans



1er prix Mathilde Esser

Catégorie 6/8 ans



1er prix Zoé Garnier

Catégorie 9/11 ans



1er prix Simon Placet



2ème prix Maxence Bila



2ème prix Mathéo Jouet



2ème prix Camille Petit



3ème prix Baptiste Geoffroy



3ème prix Laura Lefort



3ème prix Yoline Rouet

